

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de OIGNIES (AHNAC) au nom des intéressés en date du 25 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
BAILLEUL	ANGELIQUE
CARE	JORDAN
CAYEZ	AUORE
DELARRE	KATTY
DRANI	SORAYA
DUBOIS	JULIE
DUFFROY	TIMOTHEE
FLON	CELINE
FOURNIER	MARION
GENGEMBRE	OCEANE
HERLEMME	JIMMY

HOCHEDÉZ	SAMANTHA
LEMOINE	PAULINE
LENSEN	VALERIE
MACHEZ	FANNY
PENEL	NADINE
RIQUEZ	AMANDINE
RUTHMANN	GERALD
CLIQUENNOIS	MALLARY
LESNIEWSKI	SOPHIE

Fait à LILLE, le 25 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service



Nicolas SAENEN